

# ACTION URGENTE

## ÉTHIOPIE. DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DÉTENUS RISQUENT DE SUBIR DES MAUVAIS TRAITEMENTS

**Les forces de sécurité éthiopiennes ont arrêté Aweke Tezera, Blen Mesfin, Eyasped Tesfaye, Aweke Tezera et Tena Yitayew parce que ces personnes ont exercé leur droit à la liberté d'expression en critiquant le gouvernement. L'état d'urgence a été décrété en Éthiopie après une semaine de manifestations dans la région d'Oromia.**

Le 9 octobre, les forces de sécurité éthiopiennes ont arrêté plusieurs membres du parti d'opposition Semayawi (« Bleu »). La police a arrêté **Aweke Tezera** à son domicile le 9 octobre et l'a emmené au poste de police du district de Kirkos. **Abebe Akalu**, quant à lui, a été arrêté le 10 octobre sur son lieu de travail, à Addis-Abeba. Il est toujours détenu au poste de police de Lege-Tafo. Ne la voyant pas rentrer, des proches de **Blen Mesfin** se sont rendus au poste de police de Lazarist, dans le district de Gulele, le 11 octobre. Aweke Tezera, Blen Mesfin et Abebe Akalu ont été inculpés d'« incitation à la violence » pour avoir critiqué publiquement le gouvernement.

**Eyasped Tesfaye** a été arrêté à son bureau le 11 octobre et emmené au poste de police d'Amichae, dans le district de Bole. La police ne l'a pas encore déféré à un tribunal. **Tena Yitayew** a été arrêté le 13 octobre et emmené dans le quartier d'Amichae. Il n'a pas été inculpé.

Le 9 octobre 2016, l'état d'urgence a été décrété après une semaine de manifestations dans plusieurs villes des régions Amhara et d'Oromia. Au moins 55 personnes sont mortes dans une bousculade qui s'est produite lors de la fête d'Irrecha à Bishoftu (région d'Oromia) et les manifestants estimaient que ces décès étaient imputables aux forces de sécurité. Pendant cette semaine de colère à l'égard des forces de sécurité, des manifestants ont incendié des commerces, des véhicules et des biens immobiliers dans toute la région d'Oromia.

Amnesty International est convaincue que l'arrestation de membres du parti Semayawi est liée au fait que ceux-ci ont critiqué publiquement les autorités éthiopiennes, compte tenu de la situation politique actuelle. Ces arrestations vont à l'encontre des obligations internationales et régionales de l'Éthiopie en matière de droits humains, y compris le droit à la liberté d'expression. Par ailleurs, Amnesty International craint que les membres du parti Semayawi qui sont en détention ne soient victimes d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en amharique, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités éthiopiennes à libérer immédiatement et sans condition Aweke Tezera, Blen Mesfin, Eyasped Tesfaye, Abebe Akalu et Tena Yitayew, qui sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à liberté d'expression ;
- priez-les instamment de prendre les mesures qui s'imposent pour que les détenus cités ne soient pas victimes de torture ni d'autres formes de mauvais traitements en attendant leur libération ;
- demandez-leur de cesser d'arrêter des personnes qui n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 NOVEMBRE 2016 À :

Premier ministre  
Hailemariam Dessalegn  
FDRE Prime Minister  
Addis Ababa, Éthiopie  
Fax : + 251 11 122 6292  
**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Premier ministre,**

Ministre de la Justice  
Getachew Ambaye  
FDRE Ministry of Justice  
Addis Ababa, Éthiopie  
Fax : + 251 11 551 7775  
Courriel : [justabr@ethionet.et](mailto:justabr@ethionet.et)  
**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**  
Responsable de la Commission  
nationale des droits humains  
Addisu Gebre-egziabher (PHD)  
Ethiopian Human Rights Commission  
Addis Ababa, Éthiopie

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays Insérez les adresses ci-dessous :** Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

# ACTION URGENTE

## ÉTHIOPIE. DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DÉTENUS RISQUENT DE SUBIR DES MAUVAIS TRAITEMENTS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Des manifestations contre les autorités éthiopiennes se déroulent dans toute la région d'Oromia depuis novembre 2015. Le Grand programme de développement intégré d'Addis-Abeba en était la cause initiale. En effet, selon les manifestants, il permet l'extension de la ville moyennant l'expulsion forcée des agriculteurs oromos sans prévoir de procédure juridique en bonne et due forme ni une indemnisation suffisante. En janvier 2016, le gouvernement a annoncé qu'il annulait le Grand programme mais les manifestations se sont poursuivies. Entre-temps, les demandes des manifestants avaient évolué : ils réclamaient désormais la justice, la liberté et la libération des responsables politiques oromos comme Bekele Gerba et Dejene Tafa, deux prisonniers d'opinion.

Les habitants des villes de Gondar, Debre Tabor, Bahir Dar et Debre Markos, dans la région Amhara, se sont joints au mouvement de protestation à la fin de juillet 2016, après l'arrestation de membres du Comité de Welkait pour l'identité et l'autodétermination des Amharas. Ce Comité a été créé en novembre 2014 afin d'aider les Amharas du district de Welkait (région du Tigré) à exercer leur droit à l'auto-détermination. Depuis des décennies, la population amhara de ce district fait tout son possible pour être rattachée à la région d'Amhara et non à celle du Tigré.

Les 5 et 6 août 2016, des manifestations organisées dans d'autres villes des régions Amhara et d'Oromia ainsi qu'à Addis-Abeba ont été dispersées au moyen d'une force excessive, y compris de la force meurtrière, alors qu'elles étaient pacifiques pour la plupart. Plus de 100 personnes ont été tuées en deux jours. Les forces de sécurité ont aussi arrêté de nombreux manifestants, qu'elles ont placés dans des lieux de détention non officiels, y compris des camps d'entraînement de l'armée et de la police. Amnesty International a déjà recueilli des informations sur l'utilisation de la torture et des autres formes de mauvais traitements dans des lieux de détention officiels et officieux.

Bien qu'un calme relatif se soit installé depuis la mi-septembre 2016, la tragédie qui a eu lieu le 2 octobre à Bishoftu pendant la fête oromo d'Irrecha a contribué à l'escalade que l'on constate dans la région d'Oromia. Des manifestants ont trouvé la mort pendant une bousculade qui est due, semble-t-il, à l'utilisation disproportionnée et inutile de la force par la police. Toutefois, les circonstances exactes, le nombre de victimes et la cause réelle de leur décès, ainsi que les mesures prises par les forces de sécurité pendant la fête demeurent flous. Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête indépendante sur ces faits. Après le drame, les habitants de nombreuses villes de la région d'Oromia ont recommencé à manifester en durcissant leur action : ils s'en sont pris à des biens immobiliers et des commerces appartenant à des étrangers.

Le 8 octobre 2016, l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire a été décrété en conseil des ministres, ce qui est contraire aux obligations internationales de l'Éthiopie, notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le contenu et la portée du décret officiel instaurant l'état d'urgence n'ont pas encore été révélés dans leur intégralité et les autorités éthiopiennes ne se sont pas encore conformées à leur obligation de notifier cet état d'urgence aux autres États parties au PIDCP, comme l'exige pourtant l'article 4(3).

Au titre de l'état d'urgence, un poste de commandement placé sous l'autorité du Premier ministre a été créé. Celui-ci en choisira les membres. Le poste de commandement déterminera et annoncera dans quelles villes les droits individuels seront restreints. Le décret relatif à l'état d'urgence prévoit ce que le poste de commandement est autorisé à imposer : restrictions des droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, et suspension de lois substantielles et de règles de procédure.

Noms : Aweke Tezera (h), Blen Mesfin (f), Eyasped Tesfaye (h), Abebe Akalu (h), Tena Yitayew (h)  
Hommes et femme